

Le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », mentionné dans le Plan Ecophyto 2, d'une durée de validité de 5 ans.

Plusieurs voies de renouvellement du certificat sont possibles, dont celle de la formation.
Le certificat peut être renouvelé :

- Suite à une formation,
- Suite à la réussite d'un test de connaissances. Il peut en cas de non-validation suivre la formation prévue au 1^{er} alinéa.

OBJECTIF DE FORMATION

MODULE SANTÉ

Pouvoir évaluer ses marges de progrès dans la prévention des risques sur la santé de l'applicateur phyto

MODULE RÈGLEMENTATION

Évaluer ses connaissances en matière de réglementation.
Étudier les nouvelles règles parues depuis la précédente formation certiphyto.

MODULE RÉDUCTION D'USAGE – MÉTHODES ALTERNATIVES

Connaître et Maitriser les techniques récentes de réduction d'usages des produits phytosanitaires et les méthodes alternatives existantes

CONTENU DE LA FORMATION

Module Santé

Évaluer ses marges de progrès dans la prévention des risques sur la santé de l'applicateur phyto. Présentation et échanges sur les pratiques actuelles de l'agriculteur suite au 1er certiphyto avec un atelier photo langage.
Activité de reconnaissance des pictogrammes de danger avec association de phases de risques (Voir fiche APCA)

Module réglementaire

Évaluer les connaissances en matière de réglementation
Approfondir les points particuliers et les thématiques moins maîtrisés par les participants. Étudier les nouvelles règles parues depuis la précédente formation certiphyto. Expertise par le groupe d'exemples présentés sur les différents supports (vidéos, photos, schémas) avec des phrases de rappels et des compléments d'information par l'intervenant.

Module réduction d'usage et méthodes alternatives

Présenter les techniques récentes de réduction d'usage des produits phytosanitaires et faire le point sur les méthodes alternatives existantes.
Présentation et échange sur les résultats du Plan Ecophyto.
Recueil des pistes (techniques de recherches ou sociétales) selon les stagiaires à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Alternances d'apports théoriques et pratiques, échanges entre agriculteurs et travail de groupe.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation + tour de table

DATES ET HORAIRES

Mardi 25 mars 2025 de 9H à 17H

SOIT 7 H DE FORMATION

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public : Agriculteurs ayant leur certiphyto qui arrive à échéance

Prérequis : Posséder un certiphyto en cours de validité arrivant à expiration dans les 12 prochains mois

LIEU ET RESTAURATION

Lieu : Maison des agriculteurs de VESOUL

Repas : Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

INTERVENANTS

Céline BELUCHE ou Stéphane AUBERT, le matin et Emeric COURBET ou Jérôme TSCHENN, l'après-midi.
Conseillers en agronomie et environnement de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône

RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

Responsable : Émeline BONTEMPS

Inscription jusqu'au **15 mars 2025** via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

PRIX

Pour les contributeurs VIVEA

Prise en charge intégrale par le fond de formation VIVEA

Pour les non-contributeurs

180 euros

HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38